

**Association Française de Développement
des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**

Délégation Grand Sud-Ouest
C% Association VELO
2, rue de la Daurade 31000 Toulouse
Tel/FAX: 05 61 11 87 09

Toulouse, le 15 Juillet 1999

à Mr André VEZINHET, Président
à l'attention de: Mr Sylvain SALTIER
Directeur du Territoire Hérault et de la

Planification

sous couvert de: Mr José ROMAN
Directeur de l'Aménagement du Territoire
Conseil Général de l'Hérault

Objet: demande d'un programme
départemental de Véloroutes et Voies Vertes
(contrat de Plan 2000-2006)

1000, rue d'Alco
34087 Montpellier Cedex 4
FAX: 04 67 67 68 98

Monsieur le Président,

L'AF3V, Association Française de développement des Véloroutes et Voies vertes, regroupe les individus et les associations de cyclistes qui agissent pour la mise en place d'itinéraires cyclables à longue distance. Ces itinéraires présentent un grand intérêt économique et social pour les régions traversées. Le dépliant ci-joint décrit les objectifs de l'AF3V.

La délégation Régionale de l'AF3V pour les trois régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon est située à Toulouse.

L'AF3V vous écrit pour vous demander d'adopter un programme départemental de développement d'un réseau de Véloroutes et Voies Vertes, qui pourrait s'insérer dans un programme régional.

Ce programme pourrait faire l'objet d'un soutien financier de l'Etat dans le cadre des contrats de Plan Etat-Région, puisque le C.I.A.D.T. du 15-12-98 a décidé d'inscrire le "Schéma national des Véloroutes et Voies Vertes" parmi les projets de développement susceptibles de recevoir le soutien de l'Etat (voir décision du CIADT et cahier des charges ci-joints).

Ce programme départemental devrait comprendre les itinéraires suivants:

1- La "Voie Verte des Deux Mers", itinéraire cyclable en site propre, puisqu'il utilise le chemin de halage du canal du Midi.

Le Département de l'Hérault devrait la réaliser entre la commune de Quarante (limite du Département de l'Aude) et la Pointe des Onglous-étang de Thau (commune de Marseillan). Longueur totale: environ 87 km, dont 13 km déjà réalisés entre Béziers et Portiragnes.

Cet itinéraire en site propre reliera à terme Castets-en-Dorthe (et Bordeaux) à Toulouse et à Agde.

Il présente d'importantes potentialités de développement touristique et économique, vu le renouveau d'intérêt pour les canaux, et notamment pour le canal du Midi.

La carte et le tableau ci-joints montrent que l'aménagement de cet itinéraire est aujourd'hui nul en Aquitaine, alors qu'il est significatif en Midi-Pyrénées, plus précisément en Haute-Garonne, et en Languedoc-Roussillon (canal de la Robine). Il est probable que les deux régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, devant les demandes des usagers et de l'AF3V, et les opportunités de financement de l'Etat, vont accélérer leurs décisions d'aménagement dans les années à venir.

NB: Dans l'Hérault, la portion Béziers-Marseillan de cette "Voie Verte des Deux Mers" sera commune avec la "Véloroute méditerranéenne" décrite ci-dessous.

./..

2- La "Véloroute méditerranéenne", itinéraire cyclable intégré au réseau européen (Eurovélo) et au réseau national.

Cette Véloroute devrait emprunter le plus possible d'itinéraires sécurisés de type Voie Verte: chemins de halage, pistes en site propre existantes ou à créer.

Cette Véloroute serait constituée ainsi dans l'Hérault:

- de La-Grande-Motte (limite du Gard) à Sète:
chemin de halage du canal du Rhône à Sète;
- de Sète à Agde:
piste cyclable à créer au bord de la mer, le long de la RN (ou bien parcours cyclable en site propre à créer entre la voie ferrée et l'étang de Thau);
- d'Agde à Béziers:
chemin de halage du canal du Midi, itinéraire commun avec la "Voie Verte des Deux Mers"
- de Béziers à Nissan-lez-Enserune (limite de l'Aude), en direction de Narbonne:
itinéraire balisé sur petites routes tranquilles (l'AF3V a déjà repéré un itinéraire tranquille facile à aménager).

3- Une liaison cyclable entre la ville de Montpellier et Palavas,

cet itinéraire sécurisé est indispensable pour relier le chef lieu du Département à la "Voie Verte des Deux Mers" (canal).

Ce type de liaison avec les grandes villes fait partie intégrante du projet national de Véloroutes et Voies Vertes.

Tous ces itinéraires constituant des itinéraires figurant dans le schéma des itinéraires d'intérêt national, ils sont susceptibles d'être subventionnés à 30 % par l'Etat, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région.

Ces itinéraires devraient être insérés dans le schéma départemental des itinéraires cyclables de l'Hérault, qui est en cours d'élaboration. Ils devraient constituer des itinéraires structurants de ce schéma.

L'AF3V reste à votre disposition pour vous soumettre, en liaison avec les associations de cyclistes du Département, des propositions plus détaillées lors de l'élaboration de votre programme départemental de Véloroutes et Voies Vertes.

L'AF3V souhaiterait être informée de la suite que vous donnerez à cette demande.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Mr Julien SAVARY

Délégué Régional de l'AF3V, Vice- Président de l'Association Vélo

PJ:

- Copie de notre lettre du 1er Juin au Président du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon
- Dépliant de présentation de l'AF3V + article "Le Monde" du 21/11/98
- Décision du C.I.A.D.T. du 15-12-98 "Schéma national de Véloroutes et Voies Vertes"
- Cahier des charges pour le schéma national de Véloroutes et Voies Vertes + carte du schéma national
- carte et tableau sur l'état d'avancement de la "Voie Verte des Deux Mers" (situation Février 99)

Copie: - Mr J. Lafontaine, Président de "Vélocité-Languedoc" à Montpellier